

Concours du second degré

Rapport de jury

Session 2015

Concours réservé

DOCUMENTATION

Rapport de jury présenté par Michel REVERCHON-BILLOT Président de jury

Sommaire

Sommaire	3
Commentaires et observations du président	4
Les chiffres du concours	5
L'épreuve d'admissibilité	6
L'épreuve d'admission	10
Annexes	17

Commentaires et observations du président

Cette troisième édition du concours réservé de documentation confirme la baisse du nombre de candidats (- 28 % par rapport à la session précédente, en partie justifiée par la diminution du vivier de recrutement) et une augmentation sensible du nombre de postes offerts (+ 9,5 %). L'étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé et par un jury identique à quelques membres près, a conduit à un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes offerts pour l'enseignement public. Les exigences des commissions demeurent les mêmes d'une année sur l'autre. On ne peut qu'inviter les candidats à respecter scrupuleusement les règles de constitution du dossier précisées dans les textes réglementaires et à suivre les recommandations énoncées dans le rapport du jury.

La préparation à ce concours est essentielle, il ne s'agit pas d'une procédure d'intégration mais bien d'un concours. Il ne suffit pas de savoir faire dans la pratique quotidienne pour réussir « ipso facto » au concours. Une première recommandation forte peut donc être adressée aux futurs candidats : celle de soigner le dossier, de ne négliger aucune des deux parties qui le composent, d'effectuer un choix pertinent pour la seconde partie en ne se limitant pas à un descriptif, mais en entrant réellement dans une analyse de la situation. On attend des candidats qu'ils soient en capacité de prendre de la distance, de conceptualiser, de montrer leur connaissances et compétences dans le champ de la documentation.

L'épreuve d'admission a montré, quant à elle, qu'un nombre trop important de candidats admissibles n'a pas fait un effort suffisant pour disposer d'une culture professionnelle correspondant aux attentes telles qu'elles sont désormais définies par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013. En conséquence, seulement un peu moins d'un poste sur deux a pu être pourvu.

Comme l'an passé, le présent rapport fournit aux futurs candidats trois types d'aide : des conseils qui s'appuient sur les observations des échecs et des réussites aux épreuves ; un échantillon de questions posées en 2015 ; des éléments bibliographiques de premier niveau qui renvoient à d'autres références essentielles.

D'un point de vue pratique, les lectures des dossiers pour l'admissibilité et les épreuves d'admission de la session 2015 se sont déroulées au Canopé de Poitiers qui a offert d'excellentes conditions de travail. Nous remercions la direction et l'équipe de cet établissement particulièrement accueillant.

Michel REVERCHON-BILLOT

Inspecteur général de l'éducation nationale

Les chiffres du concours

	PUBLIC	PRIVE
Nombre des candidats inscrits	174	32
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	97	21
Nombre des admissibles	84	18
Rapport admissibles/postes	0,66	1,8
Nombre de postes	128	10
Nombre des admis	57	10
Note sur 20 du dernier admis	9	15
Liste complémentaire	0	1

L'écart entre les barres d'admission du privé et du public est considérable (6 points). Il s'explique évidemment par les ratios très différents entre les deux concours (nombre de candidats présents / nombre de postes offerts).

 $^{^1}$ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité du concours réservé de documentation est fondée sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont définies par un arrêté du 28 décembre 2012 (annexe 1).

Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse d'une situation pédagogique. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.

LA FORME DU DOSSIER: Pour cette session, les candidats ont globalement respecté les consignes données les années précédentes dans les rapports du jury. Les commissions ont constaté une amélioration des productions quant à leur forme; cependant quelques dossiers souffrent encore d'une mise en page approximative qui ne facilite ni la lecture, ni la compréhension.

La présence d'un sommaire et d'une bibliographie (lorsque le dossier s'y prête) est appréciée. A tout le moins, l'annonce d'un plan - qui précise le titre de la séquence pédagogique - facilite la lecture de l'ensemble. Le recours à des tableaux n'apporte pas forcement de plus-value, surtout si leur compréhension n'est pas aisée.

Même si pour la majorité des dossiers la qualité rédactionnelle est de bonne tenue, on regrette cependant, à ce niveau de concours, que certaines productions présentent encore trop d'imperfections (absence de ponctuation, fautes de frappe, fautes d'orthographe et de syntaxe). On ne peut que conseiller l'utilisation du correcteur orthographique et la pratique de relectures attentives.

Le jury souligne le peu de références faites aux textes réglementaires et autres écrits spécialisés. Le recours au vocabulaire spécifique à la discipline est assez rare et conduit à des périphrases et autres développements peu clairs et insuffisamment précis.

Même si les annexes ne sont pas obligatoires, elles permettent de mieux juger de la pertinence de l'activité pédagogique. Par exemple, la présence d'une production d'élève est appréciable. Beaucoup de candidats choisissent de ne pas proposer d'annexes ou celles qu'ils retiennent n'ont pas d'intérêt. Quand elles sont présentes et pertinentes elles apportent une vraie force au dossier.

En résumé, une présentation structurée, la présence d'un sommaire, des dossiers reliés et paginés, une orthographe maîtrisée, un vocabulaire précis et professionnel, des annexes clairement identifiées sont appréciés par le jury.

LE FOND DU DOSSIER

Le parcours professionnel

On note une grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers. Le parcours professionnel est encore trop souvent présenté sous forme chronologique ou de liste de tâches et responsabilités (au lieu d'une présentation par compétences comme préconisé dans les rapports de jury 2013 et 2014). Ceux qui en

ont pris connaissance et en ont fait usage, ont mieux compris et pris en compte les attentes du jury et l'esprit du concours.

On rappellera, comme pour les précédentes sessions, qu'un catalogue d'activités ou de missions ne correspond pas aux attendus de l'épreuve. Ce qui est appréciable, c'est une présentation dynamique du parcours en insistant sur les compétences acquises et les responsabilités assumées. L'usage de compétences-clés et de mots-clés est un atout. Bien entendu, cela suppose une connaissance du métier de professeur documentaliste, de ses missions, des compétences attendues...

Les candidats se limitent trop souvent à une description des différentes activités menées dans les différents établissements fréquentés sans mettre en perspective le lien avec le métier et leur réelle motivation pour s'engager dans cette profession. Trop de candidats ne référent pas leurs expériences professionnelles aux compétences d'un enseignant documentaliste. Trop souvent, on note une absence de mention des textes encadrant la fonction. Parfois c'est l'actualisation des connaissances qui fait défaut, car il existe des candidats qui passent sous silence le référentiel de juillet 2013!

Le niveau de diplôme, la formation initiale doivent être précisés, de même que les types d'établissements où le candidat a exercé. La présentation des expériences avant l'entrée dans l'éducation nationale ne doit pas être oubliée car elles sont souvent synonymes de richesse du parcours.

Le jury doit saisir la logique du parcours et comprendre ce qui a conduit le candidat à vouloir exercer ce métier.

Les réalisations pédagogiques

En préalable on rappellera que cette épreuve ne peut s'aborder sans une solide connaissance actualisée du système éducatif et des différents dispositifs en vigueur. Par ailleurs, cette partie de l'épreuve doit faire montre des qualités pédagogiques et didactiques des candidats dans une logique professionnelle ET personnelle.

Certains choix sont donc à proscrire : les descriptifs très généraux et déconnectés d'une réalisation pédagogique, les descriptifs centrés sur les manipulations et procédures réalisées.

La transcription de la réalisation doit a minima faire apparaître : le contexte, les objectifs, les activités réalisées par les élèves, l'évaluation et l'éventuelle remédiation. A cela doit s'ajouter une analyse réflexive de ses pratiques. Les compétences info-documentaires travaillées doivent être explicitées, le positionnement en tant que professeur documentaliste doit être apparent, les partenariats éventuels doivent être bien identifiés.

Les enjeux qui sous-tendent les choix pédagogiques doivent être mieux explorés, en référence aux orientations nationales. Ces choix, étayés sur un diagnostic des besoins du public, gagneraient à être justifiés également par les sciences de l'information et de la communication.

Il est indispensable de contextualiser la séquence présentée au sein d'une progression pédagogique, ce qui révèle un regard global sur la formation des élèves.

Cette année encore, les travaux présentés sont de qualités très inégales, tant au niveau du choix de la situation décrite qu'à celui de l'analyse de celle-ci. Les candidats doivent en effet apprendre à se décentrer pour être capable de produire une analyse critique de leurs travaux.

Les choix des expériences restent très classiques (les membres du jury apprécieraient une diversité des situations pédagogiques présentées, évitant ainsi la fréquence de la présentation du CDI et de l'introduction à la recherche documentaire en classe de 6ème). Il est regrettable que ne soit que très rarement pris en compte les outils et ressources numériques. Ce constat traduit soit un manque

d'évolution des pratiques et de la culture professionnelle, soit une frilosité à proposer des actions innovantes

Dans le cas où le candidat se présente pour la deuxième fois au concours, il doit éviter d'exploiter la même séquence pédagogique que l'année passée.

L'évaluation, quand elle est abordée, est limitée à un indice subjectif de satisfaction et peu de candidats s'interrogent sur les acquis réels des élèves. On est frappé par la très faible maitrise des enjeux professionnels. Lorsque les activités amènent les candidats à travailler en collaboration avec des enseignants des autres disciplines, on constate la méconnaissance des compétences transversales et des objectifs et programmes propres à celles-ci. Quelquefois, on se demande si le documentaliste n'est pas un simple assistant de l'enseignant sans qu'apparaisse une réelle conception et construction d'un travail commun.

Les meilleurs candidats savent rattacher leur pratique aux référentiels et ont une vision globale des missions du professeur documentaliste. Ils montrent l'intérêt transdisciplinaire des compétences infodocumentaires pour la réussite de l'élève. Ils prennent le temps de faire le bilan et l'analyse de l'activité proposée, ce qui montre une prise de recul quant à leur pratique.

- Ils construisent un parcours professionnel autour des grands axes des missions du professeur documentaliste : chaque situation professionnelle contribue ainsi à mettre en valeur les compétences acquises et nécessaires. On évite ainsi un catalogue chronologique;
- Le dossier est élaboré autour d'une problématique formulée par le candidat ;
- Le choix d'activité donne un aperçu large des champs de compétence du candidat et de la vision de son métier;
- Le dossier dans son ensemble laisse percer la personnalité, le dynamisme, l'engagement, la créativité quel que soit le contexte d'exercice du candidat.

En résumé, le jury tient à rappeler les préconisations et conseils de l'année précédente :

« Le choix de l'activité pédagogique est essentiel : il exprime la vision du métier que le candidat perçoit, il doit pouvoir mettre en valeur la cohérence avec le projet d'établissement, avec la politique info-documentaire qui y est formulée, avec les réalités spécifiques de l'établissement. Il doit bien évidemment répondre à un besoin de formation clairement identifié.

La simple description, ou pire l'accumulation, de séquences pédagogiques ne peut suffire : c'est bien l'énonciation des objectifs poursuivis qui permet au jury d'analyser la pertinence des choix effectués et bien sûr de la qualité de l'évaluation explicitée par les candidats.

Le jury attend également que le candidat montre une capacité à construire des séquences didactiques et à les évaluer, puis à en déduire des modifications pour l'avenir. Une capacité aussi à observer le travail des élèves, à se situer dans la posture spécifique de professeur documentaliste.

L'utilisation d'un certain nombre de concepts info documentaires et l'appui sur des sources bibliographiques solides permettent d'évaluer les compétences professionnelles des candidats. Ces connaissances doivent permettre au jury de repérer les fondements théoriques qui charpentent et valident les choix didactiques et pédagogiques qui sont présentés. Néanmoins, une accumulation des références risque de paraître alors superficielle, non contextualisée voire de cacher une difficulté à s'inscrire dans la réalité du métier.

La connaissance approfondie des diverses facettes du métier de professeur documentaliste est incontournable et ne peut seulement reposer sur l'expérience accumulée, qui est souvent l'expression

de centres d'intérêts personnels ou de réalités spécifiquement locales. La lecture et l'appropriation des textes officiels successifs qui encadrent le métier est donc essentielle (la recopie des textes officiels est inutile).

Il est essentiel que le candidat fasse apparaître une connaissance des évolutions du métier et des techniques dans le domaine de l'information et de la documentation, preuve de sa vigilance dans la veille et la mise à jour continue de ses connaissances. »

L'épreuve d'admission

L'épreuve comporte deux temps, chacun d'eux étant lui-même composé de deux parties : un exposé de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

Dans le premier temps, le candidat présente son dossier de RAEP. Il doit savoir que le dossier a été lu attentivement par les membres de la commission qu'il rencontrera puisque ceux-ci en ont tiré la question qui leur sera posée dans la deuxième partie. Liberté leur est laissée de mettre l'accent sur tel ou tel point du dossier de RAEP, sachant que le jury pourra leur demander de compléter sur les aspects qu'il souhaite voir clarifier.

Dans le second temps, le candidat répond à la question qui lui a été posée par un exposé, puis s'entretient avec le jury.

Composition des commissions

Le jury pour l'oral d'admission était organisé en dix commissions de deux membres. Toutes les commissions comprenaient au moins un professeur documentaliste, le second membre étant soit un autre professeur documentaliste, soit un personnel d'encadrement (direction ou inspection).

Observations pratiques

Les candidats qui avaient pris soin d'apporter leur dossier de RAEP ont pu en disposer pendant la préparation et durant l'entretien avec le jury. [Les dossiers doivent être une photocopie de celui adressé au jury, sans annotations]. Toutefois, ce recours au dossier n'est pas forcément utile : il est certainement préférable d'utiliser les trente minutes pour se concentrer sur la question posée par le jury en en réservant quelques-unes pour repenser au premier exposé.

Les candidats n'ont pas été autorisés à recourir à tout autre document (notes personnelles, etc.)

Les candidats sont invités à éteindre et à ranger leur téléphone portable ou tout autre outil pouvant ouvrir des communications avec l'extérieur.

Les questions posées

Comme écrit précédemment, les questions posées par le jury sont issues d'une lecture attentive du dossier. D'une manière ou d'une autre, elles sont liées au dossier de RAEP. Largement pédagogiques, elles ont fréquemment porté sur l'éducation aux médias et à l'information, la lecture, la culture numérique, l'orientation des élèves, les élèves en difficulté et les aides que le professeur documentaliste peut apporter. Elles ont aussi touché les collaborations que le professeur documentaliste doit entretenir, les contextes d'exercice, le fonctionnement du système éducatif. La connaissance de l'adolescent, de ses pratiques culturelles et des usages d'Internet ont été également des sujets abordés. Le lieu ressource – le CDI – a fait aussi l'objet de questionnements : quel regard le candidat porte-t-il sur les CDI où il a pu exercer ? Et quelles connaissances a-t-il des évolutions proposées par l'Institution (centres de connaissances et de culture) et par des structures extérieures (de la BU ou BM au *Learning centre*) ? Pour traiter convenablement ces sujets, les candidats doivent effectuer une veille et lire un certain nombre d'ouvrages de référence : une bibliographie indicative et minimale est fournie dans le présent rapport.

A titre indicatif, voici quelques questions posées aux candidats :

Quelles compétences le professeur documentaliste peut-il faire acquérir à des élèves de lycée professionnel à l'heure du numérique ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à développer la motivation des élèves de lycée professionnel ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer à la formation des futurs citoyens ?

Comment un professeur documentaliste peut-il former un collégien à la maîtrise de l'information à l'ère du numérique ?

Comment le professeur documentaliste peut-il apporter sa contribution à l'aide aux élèves en difficulté ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à l'éducation à la citoyenneté des lycéens ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à la réussite scolaire des élèves à besoins spécifiques ?

Comment le professeur documentaliste s'implique-t-il dans l'éducation aux nouveaux médias des collégiens ?

Dans le cadre du collège, le chef d'établissement vous demande d'envisager des pistes pour dynamiser la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturel dans l'établissement. Quelles sont vos propositions ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il favoriser la collaboration entre les membres de l'EPLE?

Comment le professeur documentaliste peut-il favoriser la motivation des élèves par l'usage du numérique ?

Comment le professeur documentaliste peut-il inscrire son action en accord avec le projet d'établissement ?

Comment le professeur documentaliste peut-il s'impliquer dans la mise en place du parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel en lycée professionnel ?

Comment le professeur documentaliste, dans ses pratiques, peut-il mettre en place une approche différenciée des élèves ?

Quelles stratégies le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre pour favoriser le travail collaboratif d'une 6ème hétérogène ?

Quelle participation le professeur documentaliste peut-il proposer à l'équipe pédagogique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en lycée?

En quoi l'éducation aux médias peut-elle participer à l'évaluation des compétences du socle commun ?

De quelle manière le professeur documentaliste peut-il aider les élèves de 5ème à évaluer l'information lors de la réalisation d'un exposé ?

De quelle manière et à quelles conditions la veille informationnelle contribue-t-elle à la construction des compétences des élèves ?

Comment le professeur documentaliste peut-il éduquer à un usage responsable d'internet ?

Quelles actions le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre pour affirmer sa place dans les équipes pédagogiques et éducatives ?

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, comment le professeur documentaliste peut-il participer à l'éducation aux médias et à l'information des lycéens ?

A l'heure du numérique, comment le professeur documentaliste peut-il aider l'élève de 6ème à mener une recherche documentaire pertinente ?

Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner un élève de collège dans l'élaboration de son projet d'orientation ?

En matière d'éducation à l'information, quelles sont les collaborations nécessaires entre professeurs documentalistes et enseignants disciplinaires pour construire une progression de ces apprentissages ?

Quelles contributions spécifiques le professeur documentaliste peut-il apporter à l'épreuve histoire des Arts ?

En quoi l'aménagement des espaces CDI peut-il traduire la politique documentaire de l'établissement ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il, par le développement d'une politique numérique, redonner goût aux apprentissages scolaires ?

Observations du jury sur l'épreuve

Généralités

1. Présentation - Tenue

La tenue de tous les candidats est adaptée à la situation de postulant à un emploi de niveau cadre A dans la fonction publique. La tenue et l'attitude sont les premiers vecteurs de communication et il importe d'y prêter une attention soutenue dans la circonstance du concours.

2. Aisance orale et aptitude à la communication

La présentation du dossier doit avoir été sérieusement préparée et testée en amont de l'épreuve. Cela permet d'éviter des hésitations difficilement acceptables sur cette partie. Le vocabulaire employé doit être maîtrisé. Il faut veiller à user d'un langage adapté à une situation de concours et être particulièrement attentif à la clarté d'expression. (Il est préférable de prendre un temps de réflexion silencieuse, plutôt que de vouloir absolument répondre sans délai).

Le jury apprécie les efforts mis en œuvre afin de maintenir son attention aux propos du candidat (regard, ton...). Il est important de gérer ses émotions durant l'épreuve et surtout de ne pas les traduire par des propos ou attitudes parasites (soupir, réflexion à voix haute...). Un exposé structuré, dans lequel les idées s'enchaînent selon un fil conducteur concourt à maintenir l'intérêt du jury et confère plus d'intelligibilité au discours.

Les candidats les plus en difficulté n'ont pas su maîtriser le stress lié à l'épreuve, en particulier au début, alors que cette première partie peut être préparée et doit donc être regardée comme plutôt rassurante. Parmi eux, certains s'expriment maladroitement, le

propos souffre de nombreuses hésitations et approximations. Le niveau de langage utilisé reste correct mais on constate que le vocabulaire spécifique est mal maîtrisé. La construction de l'exposé n'apparaît pas nettement. Le temps de préparation qui précède devrait permettre de rédiger les lignes de force de l'exposé prévu.

3. Gestion du temps

Si certains candidats connaissent les attendus en termes de gestion du temps, d'autres gèrent mal leur temps, d'autant plus que certains n'ont pas de montre. Le temps imparti est parfois mal maîtrisé, souvent sous-utilisé et conduit l'exposé à une durée trop courte.

Par ailleurs, le sens de la synthèse fait trop souvent défaut. Un propos même court (dix minutes) doit absolument être construit.

4. Sens du service public, positionnement

C'est une dimension à prendre en compte dans la préparation au concours et les candidats doivent au préalable s'être questionnés afin d'être en capacité d'exprimer leur positionnement et d'expliciter les valeurs. Ce sens du service public est évalué tant dans le discours que dans les actions relatées et les choix opérés.

Les valeurs de la République sont portées par tous les candidats, mais la laïcité est fréquemment assimilée à la liberté d'expression ou la citoyenneté. Le principe n'est parfois même pas défini « C'est un bien grand mot »,... Peu de candidats ont connaissance de la charte de la laïcité et des actions qui peuvent lui donner sens. Trop de candidats n'ont pas conscience de leur responsabilité dans l'assurance de la neutralité des ressources et ouvrages. En revanche, ils sont prudents quant aux intervenants extérieurs.

5. Compétences

Les candidats ne parviennent pas toujours à mettre en évidence les compétences acquises spécifiques à la fonction, bien que décrivant factuellement leurs pratiques. Quant aux connaissances, elles sont rarement approfondies. Un regard réflexif sur ses pratiques est indispensable pour montrer son aptitude à évoluer dans la fonction.

Le candidat ne doit pas hésiter à expliciter ses démarches de formation et de veille informationnelle.

L'empathie et l'envie de faire réussir les élèves sont nécessaires mais insuffisantes pour attester d'une réelle professionnalité. Les valeurs doivent être étayées par des connaissances professionnelles tant sur le plan info-documentaire que sur le plan pédagogique.

Partie 1 de l'épreuve d'admission

Pertinence des réponses lors de l'échange sur le dossier

Il est difficilement concevable que des candidats méconnaissent le contenu de leur dossier.

La cohérence et le fil directeur dans la réponse sont indispensables. Il faut à tout prix éviter les digressions.

Le candidat ne doit pas hésiter à faire reformuler la question, plutôt que de répondre trop rapidement, sans prendre la mesure, ni de l'ampleur, ni de la précision de la question. Certains candidats ne sont

pas à l'écoute des questions voire des aides apportées par le jury : certains suivent la ligne qu'ils se sont fixée et ne sont pas en mesure de s'adapter aux questions posées qui les perturbent.

Connaissances et compétences mises en évidence

La présentation orale reste trop souvent descriptive, sans mise en avant des compétences acquises, travaillées, ni des connaissances. Elle doit être complémentaire du dossier et éviter sa répétition. Bon nombre de candidats se perdent dans des descriptions, des détails d'organisation qui n'apportent rien aux échanges et ont du mal à exprimer les objectifs pédagogiques des actions menées.

On constate toujours un manque de recul par rapport au parcours professionnel qui est souvent énuméré chronologiquement, certains oublient même de le présenter. Il est nécessaire de faire le lien entre ce parcours et les compétences professionnelles acquises.

En matière de culture professionnelle, la circulaire de 2013 est connue pour les points concernant les professeurs-documentalistes, mais étrangement les 10 compétences professionnelles liées au métier d'enseignant ne semblent pas l'être.

Mise en perspective des éléments contenus dans le dossier

Lors de l'échange sur le dossier, le jury souhaite voir si le candidat sait prendre le recul nécessaire et a un regard critique sur les actions conduites. Le candidat doit montrer qu'il est capable de situer le projet exposé dans une problématique plus vaste. Il est difficilement acceptable, par exemple, de ne pas relier les actions sur la lecture à la prévention de l'illettrisme ou à un renforcement des compétences du socle commun. Certains candidats sont attachés à démontrer leurs compétences par la diversité et/ou la qualité de leurs activités. Ou alors ils ne savent pas interroger et analyser les situations professionnelles vécues et mesurer la plus value de leur action.

Partie 2 de l'épreuve d'admission

Traitement de la question posée

Le candidat doit s'attacher à bien comprendre la question. Si la réponse peut s'appuyer sur l'expérience du candidat, elle doit avant tout démontrer sa capacité à faire évoluer sa pratique et à la nourrir de ses connaissances et compétences acquises. Une problématique doit clairement apparaître et favoriser la cohérence de la réponse. C'est rarement le cas. Les candidats doivent cependant ne pas se contenter de proposer des pistes d'actions mais doivent les argumenter et se projeter dans une réflexion professionnelle plus que dans un catalogue d'actions.

Les candidats qui ne répondent pas réellement à la question posée semblent manquer de connaissances professionnelles et de recul par rapport à leur pratique ce qui les empêche de prendre de la hauteur et proposer des réponses qu'ils n'avaient pas prévues. Peu de références théoriques apparaissent. Beaucoup d'approximations et d'imprécisions sont à noter.

Pour les meilleurs candidats, la problématique apparaît clairement, la construction de la réponse est structurée, le plan annoncé est respecté. La réponse est pertinente, elle révèle de bonnes capacités de réflexion et de prise de hauteur attendues dans l'exercice.

Connaissance du système éducatif

Si les candidats connaissent dans l'ensemble les réformes en cours dans le système éducatif, ils n'en mesurent pas toujours les enjeux. On attend d'un candidat qu'il puisse montrer comment il s'est approprié ces réformes dans sa pratique professionnelle.

Ils ne doivent toutefois pas se limiter à celles qui concernent directement les professeurs documentalistes et le type d'établissement dans lequel ils exercent. La dimension des liaisons entre l'école primaire, le collège et le lycée est peu questionnée. Pour certains, la projection en dehors de leur lieu d'enseignement est quasi-impossible.

Il est très surprenant d'entendre des candidats qui n'ont assisté à aucune instance interne ni même questionné les acteurs qu'ils rencontrent quotidiennement.

Cependant, la grande majorité des candidats était informée des dispositifs pédagogiques plus ou moins anciens qui sont mis en place pour améliorer la réussite de tous les élèves

.

Connaissance du métier de professeur documentaliste

Les connaissances du métier de professeur documentaliste ne doivent pas rester artificielles : les termes et les référentiels sont le plus souvent connus, mais recouvrent rarement une maîtrise conceptuelle et une réalité de pratique.

Pour la plupart, la politique documentaire est connue mais n'a jamais été mise en place. Le champ du numérique est trop rarement pris en considération, notamment pour tout ce qui concerne les ressources et leur accessibilité. Les ressources numériques sont encore peu exploitées, qu'elles soient gratuites ou payantes : portail de ressources, lecture en ligne, serious games, sites permettant la remédiation... On peut déplorer chez quelques (rares) candidats la méconnaissance totale du champ de l'Education aux Médias et à l'Information....

Les nouvelles pratiques médiatiques des jeunes sont là encore connues mais les enseignements qui peuvent en être faits ne sont pas abordés.

La plupart des candidats éprouvent des difficultés à décontextualiser leur réflexion, ce qui ne leur permet pas d'exprimer une vision large du métier de professeur documentaliste.

De nombreux candidats, par leur difficulté à traiter en profondeur la question posée, mettent en lumière à nouveau la nécessité de mieux se préparer à l'épreuve orale et de solliciter au maximum toutes les pistes de formation existantes. La rencontre avec des collègues de terrain, sur les lieux d'activité, permettrait sans doute une approche plus large et plus réaliste des pratiques présentées. Lorsque la réponse à la problématique se construit à partir des référentiels de compétences du professeur documentaliste, le discours est souvent plus complet, structuré, cohérent et crédible.

Connaissance du métier d'enseignant

C'est le volet qui semble le moins maîtrisé par les candidats voire ignoré par certains (impossibilité de citer un nom de pédagogue, de parler de profils pédagogiques, les termes d'intelligence multiples ignorés). Une méconnaissance qui ne peut être acceptée d'un candidat à un concours

d'enseignement. Le positionnement de conseiller du chef d'établissement semble bien souvent ignoré dans l'approche professionnelle et les parcours présentés.

C'est aussi un des domaines dans lequel le jury a observé la plus grande hétérogénéité. Le jury a souvent constaté des lacunes dans la connaissance des différents publics accueillis dans les établissements scolaires en dehors de ceux fréquentés par le candidat (en particulier la spécificité des classes ULIS ou SEGPA).

Enseigner, c'est travailler en équipe non seulement avec les collègues de disciplines, mais aussi avec l'équipe pédagogique d'une classe, avec l'équipe de la vie scolaire, de direction... puisque l'enseignant exerce son métier au sein de l'établissement. Tout ceci suppose des compétences spécifiques que la formation universitaire académique ne permet pas d'acquérir mais que l'expérience professionnelle des candidats peut développer.

Les pratiques des adolescents sont souvent prises en compte dans les activités pédagogiques proposées. Tous les candidats témoignent d'une volonté de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves dans leur pratique et leur accueil au quotidien.

En revanche, la pédagogie différenciée et les méthodes d'apprentissage pour soutenir l'activité de l'enseignant effectuée au centre de documentation, restent globalement peu approfondies et manquent de rigueur.

Il semble indispensable que les candidats prennent la mesure des enjeux d'un concours de recrutement de l'EN qui ne peut se réduire à une validation des pratiques.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 28 décembre 2012

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation (JORF n°0304 du 30 décembre 2012) – Extrait.

(...)

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la

présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

(...)

B. — Epreuve d'admission : Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes. Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une

action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. (...)

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

(...)

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Annexe 2: composition du jury

REVERCHON-BILLOT Michel IGEN, Président KERRERO Christophe IGEN, vice-président

ABABSA Emmanuel principal
ALLIOUX Stéphane proviseur
AZIHARI Evelyne proviseur
BALLARIN Annie IA IPR EVS
BORREGO Anne-Marie proviseur

DUPONTFrancisprofesseur documentalisteEYMARDIsabelleprofesseur documentalisteFAUQUEMBERGUEFrankDirecteur de CRDP

FEAUVEAU Michel principal

FONTAINE Isabelle professeur documentaliste HORCHANI-CARTON Naïma professeur documentaliste LAFOND Elise professeur documentaliste LIBERCIER Marie Hélène professeur documentaliste MERLET Louise professeur documentaliste

MICHELIN Joël IA IPR EVS
MIGNIEN Corinne proviseur
MISSOU Fréderic principal

PUYGRENIER Catherine professeur documentaliste RABALLARD Christophe professeur documentaliste RANSON-GODIN Chloé professeur documentaliste SANCANDI Christophe professeur documentaliste SIEBERT Nicole professeur documentaliste VILLA Laurence professeur documentaliste VINCENT Evelyne professeur documentaliste

Annexe 3 : éléments bibliographiques

Les références suivantes constituent un premier niveau pour cerner le sujet. Ce sont des documents incontournables (à noter que la plupart d'entre eux sont accessibles en accès libre sur le web) ; ils ouvrent vers des bibliographies plus spécialisées dans lesquelles le candidat puisera pour compléter sa formation.

SOMMAIRE

- 1- Système éducatif
- 2- Sciences de l'information, bibliothéconomie, documentation
- 3- Politique documentaire des établissements scolaires
- 4- Culture de l'information

1- SYSTEME EDUCATIF

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. Christiane Etévé, Philippe Champy. 3è éd. Retz, 2011.

Disponible en version numérique

L'Etat de l'Ecole : 32 indicateurs sur le système éducatif français, n° 24, octobre 2014 http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-30-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html

Le système éducatif français aujourd'hui de la maternelle à la terminale. Jean-Louis Auduc. Hachette Education, 2013

Le système éducatif français et son administration. 13è éd. AFAE, mars 2015 Edition bimédia (imprimée et numérique) http://www.afae.fr/spip.php?rubrique29

Sites web

CNDP: http://www.cndp.fr/accueil.html

Adress'RLR: www.adressrlr.cndp.fr (consultation de l'ensemble des programmes et des textes sur le droit de l'enseignement scolaire)

 $L'agence \ des \ usages \ TICE: \underline{http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/index.htm}$

Educasources: http://www.educasources.education.fr/

Ministère de l'éducation nationale.

Eduscol: http://eduscol.education.fr/

Le système éducatif: http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html

Mis en forme : Anglais (États-Unis)

Code de champ modifié

Code de champ modifié

21

© www.education.gouv.fr

Les sigles: http://www.education.gouv.fr/pid95/sigles.html

ONISEP: http://www.onisep.fr

2- SCIENCES DE L'INFORMATION, BIBLIOTHECONOMIE, DOCUMENTATION

Le métier de documentaliste. Jean-Philippe Accart, Marie-Pierre Réthy. 4è éd. Le Cercle de la librairie, 2015

Vocabulaire de l'information

http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm?RH=REVUE&RF=OUTILS VOC

Histoire de la documentation en France. Culture, science et technologie de l'information 1895-1937. Sylvie Fayet-Scribe. CNRS, 2000

Sites web

ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : http://www.adbs.fr

BBF (Bulletin des bibliothèques de France publié par l'ENSSIB) : http://bbf.enssib.fr/

I2D – Information, données & documents (Ex Documentaliste-Sciences de l'information, publiée par I'ADBS)

http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm?RH=R1 ADBS&RF=REVUE

ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) http://www.enssib.fr/

3- POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les politiques documentaires des établissements scolaires : rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapporteur Jean-Louis Durpaire. Inspection générale de l'éducation nationale, 2004

http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf

Guide TICE pour le professeur-documentaliste : Enjeux numériques. Denis Tuchais, Jean-Pierre Véran. CRDP de l'académie de Paris, 2012

Les professeurs documentalistes. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2011. (Livre bleu)

Comment le numérique transforme les lieux de savoir. Bruno Devauchelle. Fyp éditions, 2012

Vers des centres de connaissances et de culture. Ministère de l'Education nationale, 2012. (Coll. Vadémécum)

http://media.eduscol.education.fr/file/actus 2012/77/1/2012 vademecum culture int web 214771.pdf

Le guide de l'enseignant documentaliste : de la politique documentaire aux environnements numériques. Nicolas Dompnier. Hachette éducation, CRDP de Franche-Comté, 2006. (Ressources formation)

Site web

Savoirs-CDI: http://www.savoirscdi.cndp.fr/

4- CULTURE DE L'INFORMATION

L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures. Inspection générale des bibliothèques (Daniel Renoult) et Inspection générale de l'Education nationale (Jean-Louis Durpaire). Ministère de l'Education nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009

http://media.enseignementsuprecherche.

gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf

Repères pour la mise en œuvre d'un parcours de formation à la culture de l'information. Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux, dir. Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, 2010 http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes Pacifi 157854.pdf

Culture de l'information et disciplines d'enseignement. CD-Rom. Sous la direction de Jean-Louis Durpaire. 5è éd. CRDP de l'Académie de Toulouse, 2013.

L'éducation à la culture informationnelle. Annette Béguin-Verbrugge, dir. ENSSIB, 2010

Une histoire de la lecture. Alberto Manguel. Ed. Actes sud, 2000

Cultures numériques, Education aux médias et à l'information. Actes de la Conférence nationale de Lyon. Eric Bruillard, Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux. Sceren Editions, 2013

Site web

FORMIST: http://www.enssib.fr/formist